

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU BENIN



Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

SOMMAIRE GENERAL

—
ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
—

LOI ET DECRET
—

Textes généraux.....3

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Actes du Gouvernement de la République du Bénin

Loi et Décret

- Textes généraux

Loi n° 2019 – 21

du 05 avril 2019, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou».....

Ministère de l'Économie et des Finances.

Decret n° 2019–118 du 05 avril 2019, portant ratification de l'accord de prêt signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou».....

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Loi et Décision

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCE

LOI N° 2019-21

du 05 avril 2019, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou».

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉLIBÉRÉ ET ADOPTÉ, en sa séance du 29 mars 2019,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE la loi dont la teneur suit :

Article premier. – est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de cinquante millions (50 000 000) d'Euros, soit trente-deux milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent cinquante mille (32 797 850 000) francs CFA, signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du contrat de financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou».

Art. 2. – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,
Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,
Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,
José TONATO

DÉCRET

N° 2019-118 du 05 avril 2019, portant ratification de l'accord de prêt signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou».

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n°2019-21 du 05 avril 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou» ;

Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement,

DECRÈTE :

Article premier – Est ratifié, l'accord de prêt d'un montant de cinquante millions (50 000 000) d'Euros, soit trente-deux milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent cinquante mille (32 797 850 000) francs CFA, signé par échange de lettres, le 18 décembre 2018 à Cotonou et le 19 décembre 2018 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du contrat de financement du Projet «Drainage Eaux Pluviales à Cotonou» et dont le texte se trouve ci-joint.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,
Séverin Maxime QUENUM.